

Document d'information 7

Original : anglais

Collecte de données sur le développement de la pêche littorale et les DCP

CONTEXTE

1. Dans le cadre de la présente conférence, l'expression « développement de la pêche littorale » renvoie aux activités de pêche vivrière ou commerciale ciblant les ressources marines et pratiquées de manière durable, qu'il convient de distinguer de la pêche de ressources récifales fortement exploitées. Le développement de la pêche côtière peut concerner une multitude d'espèces, comme les thonidés et les espèces apparentées, les calmars, ainsi que les petits poissons pélagiques côtiers ou hauturiers. La pêche sportive, qui repose sur le principe de la remise à l'eau des captures, est considérée comme une pratique durable (pêche « no-kill »), et la CPS estime que le tourisme lié à ce type de pêche relève également du « développement de la pêche côtière » au sens général.
2. Les partenaires financiers (bailleurs de fonds et pouvoirs publics) sont de plus en plus soucieux d'améliorer le rapport qualité-coût et l'efficacité des projets qu'ils financent, et il est aujourd'hui primordial de leur apporter la preuve des impacts (positifs et négatifs) des interventions en faveur du développement de la pêche littorale. Le suivi des impacts par le biais de la collecte de données est donc devenu un élément clé du travail d'information à mener pour expliquer quelles sont les solutions qui marchent, pour quelles raisons, et de quelle manière, dans le contexte des projets de développement de la pêche littorale.

PROBLÉMATIQUES

3. Le mouillage de dispositifs de concentration du poisson (DCP) et les autres initiatives de développement de la pêche gagnent à être examinés séparément. En effet, le suivi de la pêche sur DCP repose généralement sur des indicateurs normalisés, alors que les autres projets de développement de la pêche font intervenir diverses techniques et engendrent par conséquent des besoins différents en matière de suivi. Si toutes ces initiatives ont pour objet de mesurer les données relatives aux captures (espèces, taille/poids, nombre d'individus capturés), les mesures de l'effort de pêche peuvent s'effectuer de manière très différente.
4. Dans certains cas, notamment dans le cadre des programmes de mouillage des DCP, la collecte de données qualitatives est indispensable pour cerner les impacts, au sens large, des interventions, alors que, dans d'autres contextes, la collecte de données quantitatives peut suffire à déterminer si la technique utilisée fonctionne ou pas. Dans la mesure où nombre de ces interventions sont engagées à titre expérimental, il importe de bien comprendre tous les avantages qui pourraient résulter de leur transposition à plus grande échelle dans la région du Pacifique et de l'utilisation des données qu'elles permettent de recueillir.

Principes fondamentaux

5. Il faut impérativement mettre en place un système de récupération des données recueillies par les communautés dans le cadre des projets de développement de la pêche littorale. Sans un tel système et les avantages immédiats qui en découlent, les projets pourraient être voués à l'échec.
6. Le suivi à long terme est un exercice coûteux qui demande beaucoup de temps. Le coût du suivi doit être compensé par les avantages que les pays en retirent.

7. Les aspects comportementaux ne sont généralement pas évalués. Pourtant, une analyse plus poussée des facteurs économiques comportementaux qui conduisent les pêcheurs à utiliser (ou pas) les DCP, par exemple, pourrait contribuer à lever certains des obstacles comportementaux à la généralisation des DCP.

Suivi des DCP et collecte de données

8. Des outils normalisés de suivi des captures sur DCP (à l'exemple de ceux de la base de données TUFMAN 2 sur les petites pêches) sont disponibles et opérationnels dans un certain nombre de pays. Les informations obtenues par ce biais peuvent servir à d'autres projets, mais peuvent aussi être utilisées aux fins d'objectifs de recherche scientifique et de gestion de plus large portée.
9. On manque en revanche de cadres normalisés de suivi des obstacles comportementaux à l'utilisation des DCP et des impacts des DCP sur les communautés. Ces outils ont pourtant fait la preuve de leur utilité dans des projets de recherche antérieurs et doivent donc être pris en compte.
10. La collecte de données sur les DCP pourrait être adossée à des exercices de collecte de données de plus grande ampleur (collecte de données sur les pêches récifales, par exemple), ce qui contribuerait à améliorer le rapport coût-efficacité des activités de collecte (une même activité de suivi étant susceptible de servir à des usages multiples).

Autres initiatives en faveur du développement des petites pêches

11. La démarche visant à mesurer les impacts des autres interventions axées sur le développement de la petite pêche littorale (hors DCP) soulève des difficultés et n'en est qu'à ses débuts. Elle exige généralement de recourir à des méthodes spécifiques de collecte de données permettant de mesurer les indicateurs représentatifs de la réussite (ou de l'échec) des projets.
12. Les plateformes gratuites de suivi en ligne (comme le logiciel Survey Solutions de la Banque mondiale ou Open Data Kit) offrent des solutions très pratiques en matière de suivi à distance, mais ne sont pas suffisantes.

Pêche sportive

13. Le cadre de suivi des impacts de la pêche sportive pourrait être d'une tout autre nature. En effet, les coûts et avantages de la pêche sportive ne se limitent généralement pas aux seuls opérateurs, et le suivi des captures ne suffit donc pas à lui seul pour comprendre les impacts de cette pêche. La pêche sportive s'adresse principalement aux touristes, et il importe par conséquent de tenir compte d'autres données pour en cerner pleinement les impacts (dépenses d'hébergement des touristes par personne, raisons de leur visite, par exemple).
14. Les données concernant les prises des pêcheurs pratiquant la pêche sportive sont elles aussi recueillies selon des modalités différentes : opérateurs et gestionnaires des pêches s'intéressent aussi au nombre de touches, de prises et d'individus capturés et relâchés, entre autres informations.

SUJETS DE DISCUSSION POTENTIELS

- Quelles sont les priorités en matière de suivi ? Quelles données faut-il recueillir, et pendant combien de temps ?
- Comment les activités de suivi peuvent-elles être financées au niveau national ?
- Quel système de récupération des données faut-il mettre en place ?
- La collecte de données sur les facteurs comportementaux présente-t-elle un intérêt ? Quel rôle pourrait-elle jouer ?